

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date : jeudi 1er décembre Heure de début : 18h05 Heure de fin : 20h30

Présidence : Isabelle FERRY – Proviseur

Secrétariat : Bastien LINARD -Etudiant en BTS SCBH

Membres excusés : M. Echardour (Elève en 1ère TBAA), Mme Guérin (Représentante des parents d'élèves), M. Guinet (Représentant de la Commune)

Membres absents : Mme Pidoux (Représentante du Conseil Régional)

Personnes invitées : M. Emmanuel SELLIER (Agence comptable)

Nombre de membres présents : 23

Quorum : 14

ORDRE DU JOUR

N° et nature des chapitres traités	Nombre de feuillets	Réservé à l'administration
I – Gestion financière II – Contrats et conventions III – Vie de l'établissement IV – Questions diverses		
Total des feuillets		

Le Président



Le Secrétaire

Bastien LINARD

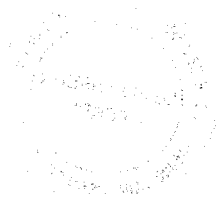


Transmis à

Date : le 17/11/11
Le Chef d'Etablissement

**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 1er décembre 2016**

	Réservé à l'administration destinataire
<p>Madame le Proviseur souhaite la bienvenue aux administrateurs et constate à 18h05 que 23 d'entre eux se sont présentés, le quorum est donc atteint.</p> <p>Après avoir rappelé l'enjeu des différentes instances décisionnelles et consultatives de l'établissement, les administrateurs ont procédé à la répartition des postes de titulaires et de suppléants qui fera l'objet d'un vote lors du prochain conseil d'administration (CA).</p>	
<p>Mme le Proviseur propose ensuite aux administrateurs d'approuver le procès verbal du Conseil d'administration du 4 octobre 2016.</p> <p><i>Le procès verbal du 4/10/2016 est approuvé sans qu'aucune modification ne soit apportée.</i></p>	
<p>Résultat du vote Présents : 24 Votants : 23 Contre : 0 Abstentions : 12 Pour : 11</p>	
<p>Mme la Proviseur demande ensuite aux membres du conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour.</p> <p><i>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</i></p>	
<p>Résultat du vote Présents : 24 Votants : 23 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 23</p>	
<p>Mme le Proviseur soumet aux administrateurs d'approuver le règlement intérieur du conseil d'administration.</p> <p>M. Thebaut (Représentant des personnels enseignants) a fait remarquer que les suppléants n'avaient pas reçu le compte rendu du dernier conseil, ce qui est en contradiction avec le règlement intérieur de l'instance.</p> <p><i>Le règlement intérieur du Conseil d'administration est approuvé à l'unanimité.</i></p>	
<p>Résultat du vote Présents : 24 Votants : 23 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 23</p>	



**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 1er décembre 2016**

Compte rendu des thèmes classés dans le chapitre I	Réservé à l'administration destinataire
<p>Mme le Proviseur demande au CA d'approuver le transfert entre le service OPC et AP par une DBM de niveau 3.</p> <p><i>Le transfert comptable de service est approuvé à l'unanimité.</i></p>	
<p>Résultat du vote Présents : 24 · Votants : 23 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 23</p>	
<p>Le Proviseur et son adjoint-gestionnaire présentent le budget 2017. Il s'ensuit les éléments de débats suivants :</p> <p>M. Marlier (Représentant des personnels enseignants) : comment expliquer la baisse de la subvention régionale ?</p> <p>Trois arguments ont été avancés en réponse par Mme Ferry et Mme Bodji (adjointe gestionnaire) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Nouvelles modalités de calcul pour la partie viabilisation. La référence est celle de l'hiver 2015 ; or, ce fut un hiver particulièrement doux. 2- Le lycée a perdu des élèves. 22 élèves en moins représentent ainsi 8000 € de subventions perdues. Il en va de même pour le CFA académique. A titre indicatif, les apprentis étaient au nombre de 100 en 2012 contre 68 aujourd'hui. 3- En raison du recours à une centrale d'Achat pour la commande de gaz et compte tenu de l'optimisation des températures dans les locaux (19°C dans les salles de cours, 16°C dans les ateliers, 15°C dans le gymnase), la subvention a également été revue à la baisse. <p>Mme Bodji envisage par conséquent un prélèvement sur fonds de roulement de 36000 €.</p> <p>Mme Ferry rappelle que les effectifs sont remontés au 1er octobre de l'année scolaire. Il importe par conséquent de réfléchir à une politique éducative favorisant l'accrochage scolaire pour éviter une baisse des effectifs, car au-delà de l'enjeu social, elle se traduit aussi dans les budgets.</p> <p>Se pose alors la question, insiste M. Linard (Représentant des élèves) d'un éventuel sur-booking dans les classes entrantes au moment des inscriptions, compte tenu de l'évaporation des effectifs pendant l'été.</p> <p>M. Roger (Personne qualifiée) et M. Darras (Représentants des parents d'élèves) interrogent Mme le Proviseur sur la stratégie de collecte de taxe d'apprentissage.</p>	

<p>Mme Ferry rappelle alors l'enjeu d'entretenir de bonnes relations avec nos partenaires, et notamment à l'occasion des PFMP ou des périodes d'alternance pour les apprentis.</p> <p>M. Darras suggère de recourir à une société de calling qui aurait pour mission de collecter de la taxe. Mme le Proviseur répond que cette option sera étudiée par l'équipe de direction, et qu'il est aussi fait appel, pour l'heure, au travail d'une apprentie en BTS AG PME-PMI.</p> <p><i>Le budget 2017 est adopté à l'unanimité</i></p>	
<p>Résultat du vote Présents : 24 Votants : 23 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 23</p>	
<p>Mme le Proviseur demande aux membres du CA d'accepter le don de la "Maison de Gaudier" (Maison des lycéens) à hauteur de 200€. Ces fonds viendront abonder ceux qui ont été prévus pour le voyage scolaire des élèves de STI2D au printemps 2017.</p> <p><i>Le CA approuve à l'unanimité le don de 200€.</i></p>	
<p>Résultat du vote Présents : 24 Votants : 23 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 23</p>	
<p>Pour information : Mme Bodji présente les nouveaux tarifs d'hébergement et de restauration fixés par le Conseil régional.</p>	

**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 1er décembre 2016**

Compte rendu des thèmes classés dans le chapitre II	Réservé à l'administration destinataire
<p>Mme Ferry demande aux administrateurs d'approuver la convention de partenariat avec Bouygues Bâtiment. Il s'agit d'un renouvellement de convention. Le lycée met en relation la direction des ressources humaines de l'entreprise avec les étudiants, notamment de BTS Bâtiment dans le cadre de leurs stratégies d'insertion professionnelle et de découverte du secteur du BTP. Ce partenariat est par ailleurs essentiel dans le cadre du label de qualité "Lycée des métiers". Cela constitue un enjeu en terme d'identité et de qualité.</p> <p><i>Le CA approuve à l'unanimité la signature de la convention.</i></p>	
<p>Résultat du vote Présents : 24 Votants : 23 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 23</p>	

**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 1er décembre 2016**

Compte rendu des thèmes classés dans le chapitre III	Réservé à l'administration destinataire
<p>Mme Ferry annonce aux administrateurs que le lycée sera audité le 12 janvier 2017 dans le cadre du renouvellement du label "Lycée des métiers". Ce label s'inscrit dans un processus d'amélioration continue de la qualité.</p>	
<p>Résultat du vote Présents : 24 Votants : 23 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 23</p>	
<p>Mme Ferry demande au CA d'approuver le montant des frais généraux en fonction du nombre d'heures de réalisation des objets confectionnés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - inférieur ou égale à 50h : 100€ - entre 50h et 100h : 200€ - supérieur ou égal à 100h : 300,00€ <p>M. Simonet (Représentant des personnels ATOS) : demande comment sont quantifiées les heures de travail qui servent de référence pour facturer les objets confectionnés par les élèves?</p> <p>M. Vasseur (DDFPT) répond que cette appréciation est effectuée par les personnels enseignants de spécialité au regard des standards du métier, c'est-à-dire du nombre d'heures qu'anticiperait un professionnel.</p> <p><i>Le CA approuve le montant des frais généraux susmentionnés.</i></p>	
<p>Résultat du vote Présents : 24 Votants : 23 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 23</p>	
<p>Mme Ferry demande aux administrateurs d'approuver le projet "Remake" qui conduit à la réalisation d'un remake de film en lien avec le dispositif "Lycéens apprentis au cinéma." Ce projet conduira à une rémunération du réalisateur. Mme Ferry souligne d'emblée que le nouveau budget 2017 risque de contraindre davantage ce type de projets pédagogiques.</p> <p><i>Le CA approuve le projet Remake.</i></p>	
<p>Résultat du vote Présents : 24 Votants : 23 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 23</p>	

<p>Mme Ferry demande aux administrateurs d'approuver le projet "Visite de la scierie de Châteauneuf sur Loire" qui permettra aux élèves de mieux appréhender le cycle de production du bois et de visiter une scierie. Les frais engagés dans le cadre du transport seraient entièrement pris en charge par le lycée ; le projet demeurant ainsi gratuit pour les familles.</p> <p><i>Le CA approuve le projet "Visite de la scierie de Châteauneuf-sur-Loire".</i></p>	
<p>Résultat du vote Présents : 24 Votants : 23 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 23</p>	
<p>Pour information : M. Royannez (Proviseur adjoint) présente aux administrateurs les enjeux éducatifs et les modalités d'organisation de la journée de la laïcité du 9 décembre 2016 (en lien avec le dispositif régional "Lycéens apprentis citoyens").</p> <p>Mme Ferry invite les administrateurs à l'inauguration de la place des 4 colonnes en présence des parlementaires de la circonscription.</p>	

**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 1er décembre 2016**

Compte rendu des thèmes classés dans le chapitre IV	Réservé à l'administration destinataire
<p><u>Question 1</u> : Selon le document diffusé par Pronote concernant l'assurance liée à l'autorisation d'utiliser le véhicule personnel, il semble que toutes les responsabilités liées à un éventuel problème lors du déplacement incombent au propriétaire du véhicule. Comment cela est-il possible ?</p> <p>Mme Ferry rappelle que lorsqu'un fonctionnaire est amené à utiliser son véhicule personnel, il doit avoir un ordre de mission. Il lui appartient d'interroger son assurance. En cas de supplément de cotisation, le personnel du lycée peut demander à l'EPL sa prise en charge.</p>	
<p><u>Question 2</u> : Concernant les IMP, quelle a été la ventilation réelle des IMP pour l'année 2015/2016 ? Quelle en a été la répartition (personnes qui perçoivent des IMP ? car il est bon de savoir qui sont les référents, sans quoi il est impossible de se référer à eux) ? Pour l'année 2016/2017, quelle est la répartition ? Les collègues auront-ils des ordres de mission clairs ? Peut-on avoir un bilan sur les paiements des IMP ? Les IMP pour liaison BP-BTS de l'année 2015/2016 ne seraient payées qu'en novembre.</p> <p>Mme Ferry répond que la ventilation des IMP a été déjà soumise et approuvée par le Conseil d'administration. Cette répartition n'est pas nominative. Les missions non acceptées (ex. secrétariat d'examen et de correction, mise en place du dispositif pour les élèves sans solution en début de PFMP etc.) ne font pas l'objet d'un versement de ressources au lycée. Ces ressources demeurent donc à disposition de l'Etat.</p> <p>M. Thébaut demande qui sont les différents référents au sein de l'établissement ?</p> <p>Mme Ferry précise que tous les référents ne sont pas nommés faute de volontaire pour exercer ces missions en plus de leur temps de travail habituel. Un référent numérique est nommé ainsi qu'un référent international. Il convient à ces personnels de faire connaître leur mission auprès de la communauté.</p>	
<p><u>Question 3</u> : Les collègues peuvent-ils avoir systématiquement accès, par mail ou sur Pronote, aux procès-verbaux approuvés des conseils d'administration ?</p> <p>Mme Ferry propose de mettre en ligne les procès verbaux sur le site internet de l'établissement.</p>	
<p><u>Question 4</u> : Le lieu de formation R408 n'est pas approprié selon le code du travail (Article L4121-1). Même avec des protections (bouchons), les apprenants restent à l'épreuve d'un bruit intense. Est-il prévu de déplacer le lieu de formation ?</p>	

<p>Mme Ferry fait observer qu'il est déjà intéressant que les apprenants ne travaillent pas à l'extérieur et soient ainsi assujettis aux aléas climatiques comme c'était le cas dans les années précédentes. Elle ajoute que des casques anti-bruit ont été achetés et vont être mis à disposition des personnels qui le souhaitent puisque tous ne se sont pas plaints de ces nuisances.</p>	
<p><u>Question 5</u> : Certains étudiants mangent actuellement dans leur voiture. Est-il possible de mettre en place un lieu où les élèves/étudiants pourraient réchauffer leur repas voire même déjeuner au chaud ?</p> <p>M. Royannez précise qu'une réponse écrite a déjà été transmis aux étudiants qui en avaient fait la demande. Cette dernière est malheureusement négative pour des raisons à la fois sanitaires et financières.</p>	
<p><u>Question 6</u> : Quand sont payées les HSE relatives au protocole de remplacement ?</p> <p>Mme Ferry précise que la saisie est effectuée une fois le service réalisé. Il convient généralement d'attendre un à deux mois avant la mise en paiement.</p>	
<p><u>Question 7</u> : Stationnement des véhicules autour du lycée.</p> <p>Mme Ferry a adressé une lettre à la mairie de St Jean de Braye pour faire en sorte que les poids lourds ne stationnent plus le long des grilles du lycée. Elle demande ensuite aux élèves qui se rendent en voiture au lycée de ne pas se garer sur les parties enherbées compte tenu des détériorations que cela engendre. Elle les informe que la police municipale risque de les verbaliser s'ils ne stationnent pas sur les places autorisées.</p>	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

